



Maine et Loire

## Compte rendu de l'audio du 29 juin avec la Direction locale

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Angers le 29 juin 2020,

### **Mutations locales :**

L'aménagement du mouvement national de la catégorie B est sorti le 23 juin sur Ulysse.

Le Maine et Loire bénéficie de 6 arrivées supplémentaires.

Si la CAP nationale n'avait pas été supprimée, les erreurs dans les mouvements auraient été corrigées dès le projet par les élus.

Les CAP montrent donc bien toute leur utilité et leur pertinence.

FO DGFIP maintient toutes ses revendications et notamment son opposition à la Loi transformation de la Fonction Publique qui a acté la suppression dès 2020 des CAP.

Au niveau local, les Organisations Syndicales (OS) seront consultées lors d'un groupe de travail bilatéral donc avec une seule OS face à la direction.

Elles seront reçues chacune leur tour.

Malgré les demandes insistantes de toutes les OS, M. Derrac n'a pas souhaité de GT multilatéraux (avec toutes les OS en même temps) au prétexte que cela s'apparenterait à des CAPL.

C'est difficilement compréhensible quand on sait qu'aucun vote sur les mouvements ne conclura ce GT « multi-catégories », et que toutes les OS, même celles qui ne sont pas démocratiquement élus, y sont invités. Rien n'aurait permis de les apparenter à des CAPL.

Les documents avec les affectations seront découverts lors du groupe de travail, empêchant tout travail serein des représentants du personnel afin de vérifier en amont de cette réunion, le respect de toutes règles de mutations.

L'organisation des projets de mouvements locaux des catégories A, B et C se déroulera à partir du 6 juillet.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à nous transmettre une copie de vos demandes de mutations rapidement.

### Hors conférence

### **Campagne des entretiens de notations :**

La 1ère phase de la campagne des entretiens de notation des catégories A,B et C s'est achevée récemment. Suite à la demande de force ouvrière et afin de ne pas faire courir les délais de recours devant l'autorité hiérarchique durant la période estivale, la direction locale a accepté exceptionnellement son report .

« Pour préserver les droits des agents, la notification des CREPS aura lieu à la toute fin août pour ouvrir les délais de recours sur septembre, moment où l'ensemble des personnels seront en mesure d'agir.

### ***J'adhère à FO DGFIP49***

<p><b>BULLETIN D'ADHESION</b></p> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiat SIP Angers EST cité administrative bat D 15 b rue Dupetit-Thouars Angers